

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021
SEANCE EN PRESENTIEL ET EN VISIOCONFERENCE AVEC CERTAINS CONSEILLERS

Présents : Yvan AUGER, Laurent BLONDEAU, Albin BOUVERET, Christian BRUNEEL, Jocelyne CART-LAMY, David COLANGE, Marie-Angélique COTTER, Sylvain DURY, François FENIET, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Denis MARTIN, Lise MARTIN, Jean-Christophe MICHALET, Fabien MOREL, Frédéric OLLITRAULT, Benoît PIARD, Jérémie PIARD, Dominique SAVARY.

Absents : -

Introduction : Du fait du contexte sanitaire, la réunion du Conseil Municipal a été organisée pour permettre aux élus, de pouvoir y participer à distance. Les décisions seront votées au scrutin public : De visu pour les conseillers présents et à l'appel de leur nom pour les personnes en visioconférence. En cas d'adoption de demande de vote secret, le Maire reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Sont comptabilisés dans le quorum, les élus présents physiquement et en distanciel. Pour garantir le caractère public des débats, la séance est filmée et diffusée sur la page Facebook de la Commune.

M. le Maire demande au Conseil Municipal, la possibilité de rajouter à l'ordre du jour, la réévaluation des postes au Centre de Loisirs de Prénovel.

Accord à l'unanimité.

1) Approbation du dernier compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

Mme Lise MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2) SMAAHJ : Position de Nanchez sur le retrait de Hauts de Bienne

M. le Maire fait part de la demande du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura (SMAAHJ) quant à la position de Nanchez sur la sortie de la Commune nouvelle de Hauts de Bienne, du Syndicat.

A l'unanimité, les conseillers sont favorables à la position de la Commune de Hauts de Bienne, de sortir du SMAAHJ.

3) Tarifs des badges de ski 2020/2021 - Précisions

Dans la délibération votée le 24 juillet 2020, le tarif « mercredi mini », commun à tous les sites du Grandvaux, est erroné.

Les Conseillers votent à l'unanimité pour le tarif « mercredi mini » à 5 € (et non 3 €).

4) Travaux dans appartement communal (Remise exceptionnelle ou pas)

Le Conseil Municipal accorde, de façon tout à fait exceptionnelle, une remise d'un mois de loyer à un locataire pour les travaux qu'il a réalisés lors de son entrée dans son logement.

Dorénavant, et pour éviter tout litige, un locataire ne pourra réaliser des travaux, qu'à condition qu'un accord **préalable, écrit, soit signé** avec la Collectivité.

Accord à l'unanimité.

5) Autorisation donnée au Maire de mandater les dépenses d'investissement

Le Conseil, à l'unanimité, donne son autorisation au Maire, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2020, dans l'attente du vote du budget primitif. Cela concerne notamment, des factures d'artisans locaux et des remboursements de dépôt de garantie pour des locataires partis en décembre. Accord à l'unanimité.

6) Information sur le programme de travaux forestiers - 2021

M. le Maire informe l'assemblée, des travaux sylvicoles (intervention en futaie irrégulière) programmés dans le cadre du document d'aménagement de la forêt communale et non réalisés. Ceux-ci feront l'objet de plusieurs devis et seront étudiés lors de l'élaboration du budget :

- Travaux non retenus en 2018 dans la parcelle 16 des Piards,
- Travaux non retenus en 2019 et 2020 : Parcelle 5 de Chaux-des-Prés, parcelle 5 de Prénovel, parcelles 14, 15, 16 18 et 19 de Villard-sur-Bienne.

7) Résiliation / Engagement avec l'association Les Francas

La commission Ecoles – SIVOS – Centres de loisirs a rencontré les personnels et s'est réunie à plusieurs reprises pour comparer le fonctionnement de la garderie de Villard-sur-Bienne (en gestion communale) et le Centre de Loisirs de Prénovel (en gestion déléguée aux Francas du Jura). Il apparaît que le coût, pour la Collectivité, par enfant, est respectivement, du simple au double, et ce, sur les 3 dernières années examinées.

Par conséquent, il est proposé de dénoncer la convention avec les Francas.

M. le Maire explique qu'il n'est pas question de modifier la qualité de service, mais de reprendre la gestion en direct, de façon à mieux maîtriser les coûts. Les personnels, s'ils acceptent, seront repris par la Commune, dans les mêmes conditions d'emploi et de rémunération et pourront être amenés à bouger sur la commune, d'un centre à l'autre.

Voté à l'unanimité, moins l'abstention de M. Benoît PIARD.

8) Réévaluation des emplois au CLSH

Compte tenu des fiches de tâches des personnels en charge du service cantine et entretien des locaux de l'école et du CLSH, les postes sont ramenés à 17h (et non 18). Les 2 personnels interviendront pendant les vacances scolaires, ce qui n'était pas le cas précédemment. Voté à l'unanimité.

9) Demandes d'accompagnement du SIDEC

Le 1^{er} août 2020, la foudre a endommagé les murs du cimetière de Chaux-des-Prés. Le coût des travaux est estimé à 17 615 € TTC, pris en charge en totalité par l'assurance, sur présentation de factures.

Compte tenu que l'opération de rénovation en 2019 avait été conduite par le SIDEC et que 3 entreprises doivent intervenir suite au sinistre, M. le Maire propose de demander le suivi du SIDEC.

Voté à l'unanimité.

Par ailleurs, pour la chaufferie-bois et le réseau de chaleur envisagés pour le Duchet, la mairie de Prénovel, l'école, l'ancienne cure, compte tenu de la complexité technique, la Commune souhaite se faire accompagner par le SIDEC (Coût de 32 583 € HT). Le coût des travaux, honoraires SIDEC compris, est estimé à 958 000 € HT, les subventions pour ce projet pourraient atteindre 63 % ; le reste à charge pour la Commune serait de 357 000 €, avec un retour sur investissement de 15 ans.

Accord à l'unanimité.

10) Groupement d'achat d'énergie avec le SIDEC pour l'électricité / Période 2023-2025

Depuis 2017, les 8 Syndicats d'Énergie de la Région Bourgogne Franche-Comté ont créé un groupement d'achat d'énergie ouvert à leurs communes membres. Une nouvelle consultation va être lancée pour un marché couvrant la période 2022 - 2024 (3 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au groupement d'achat d'énergie.

11) Offre d'achat / Salle des fêtes des Piards

La Commune a mis en vente la salle des fêtes des Piards. L'agence immobilière qui avait fait l'estimation (entre 70 et 90 000 €) a effectué plusieurs visites.

M. Mme PACOUD-GAUTHIER, habitant Mesnois, ont visité 2 fois le bâtiment et font une offre à 85 000 €, sachant qu'ils prévoient d'avoir à se mettre aux normes en matière d'assainissement.

A noter que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune et que les frais d'agence s'élèvent à 3 500 €.

Accord à l'unanimité.

12) Vente de parcelles / Lotissement des Bouchet et Mandat à l'agence L'Immobilière Franco-Suisse

L'Immobilière Franco-Suisse a trouvé des acheteurs pour plusieurs parcelles du lotissement des Bouchets :

- Vente du lot n°23 - Plle ZB 318 – 1 202 m² au prix de 33 656 € à M. Antoine HALGRAIN et Mme Ophélie CARLIER, domiciliés à L'ETOILE.
- Vente du lot n°21 – Plle ZB 313 – 1 149 m² au prix de 25 000 €, à M. ROUCHER Marc-Antoine à ENNEY (Suisse).
- Vente du lot n° 11 – Plle ZB 317 – 1 150 m² au prix de 27 720 €, à M. Mme Frédéric et Marie-Pierre FAUCONNIER de Brétigny (Côte d'Or)
- Vente du lot n°22 – Plle ZB 314 – 986 m² au prix de 23 664 m², à M. Eric PRIGENT de LANDEDA (Finistère)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les différents compromis et actes de vente, ainsi que le mandat à l'agence qui a trouvé les acquéreurs. Accord à l'unanimité.

13) Demande de Dotation de Solidarité Territoriale / 2^e dossier

M. le Maire propose de déposer un 2^e dossier pour la DST, Dotation de Solidarité Territoriale, portant sur le remplacement de fenêtres à l'école de Prénovel et dans différents logements communaux, rénovation d'une salle de bain et installation de 2 portes sectionnelles au hangar communal de Chaux-des-Prés. Coût des travaux subventionnables : 70 000 HT .Accord à l'unanimité.

14) Demande de subvention pour développement d'une nouvelle activité touristique sur la Commune

La nouvelle activité proposée est la grimpe d'arbres, qui viendrait compenser la fermeture du parc aventure. Les équipements ne seraient pas fixés à demeure, aux arbres. En passant par le Parc Naturel Régional, la Commune peut bénéficier de l'aide LEADER. L'activité intéresse aussi le Duchet et il y a un moniteur sur place, Teddy....

Le montage / démontage des équipements est subventionné, et le coût de la formation et l'animation aussi (prévoir de former 2 personnes avec un coût de 6 000 € par personne).

Subventionnement à 80%.

Voté à l'unanimité.

15) Questions diverses

- Question : Qui est responsable de la neige qui tombe d'un toit ? Le propriétaire du toit.

- M. le Maire fait part à l'assemblée, de remerciements :
 - de plusieurs administrés pour les chèques-cadeaux de fin d'année,
 - de certaines associations pour la subvention octroyée,
 - pour le déneigement.

- Pour information : Une rencontre est prévue avec l'Inspecteur d'académie, le 27 janvier 2021, avec les Maires de Villard-sur-Bienne et La Rixouse.

La séance est levée à 22h15.

Fait à Nanchez, le 30 janvier 2021.

Le Maire,
Yvan AUGER